



## Poste à pourvoir : enseignant de judo (H/F)

### Description du groupement d'employeur

Le Judo Marches de Bretagne est le groupement d'employeur regroupant les professeurs de judo de l'ensemble des clubs de l'Alliance Judo Fougères : l'Alliance Judo Fougères, le Dojo du Cormier, Dojo du Coglais, le Judo Club Louvigné / Saint Georges et le Cercle Olympique Pleine-Fougères. L'Alliance comptabilise 600 licenciés sur l'ensemble des clubs. Les clubs proposent des activités pour tous, Judo, Taïso, sport santé et Handi Judo.

Le GE cherche un enseignant de judo en CDI à 80%, annualisé sur 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

### Profil du poste

**Lieu d'emploi :** Pays de Fougères et Louvigné-du-Désert.

**Siège :** 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères

**Niveau de qualification :** BPJEPS / DEJEPS. Formation Sport Santé Bien Être (SSBE) souhaitée.

**Type de contrat :** CDI à 80% évolutif - 1285 heures par an

**Rémunération :** 13,20€ brut de l'heure

**Date d'embauche :** 1<sup>er</sup> septembre 2026

**Classification :** Technicien groupe 3 de la CCNS

### Missions principales

#### Missions sportives :

- Il prépare et anime les séances pédagogiques et les adapte aux publics.
- Il anime ses interventions en stages et prestation auprès des écoles, collectivités et autres organismes (Saparman, ...).
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents.

- Il assure le suivi de compétition.
- Gestion d'1 à 2 interclubs par saison.

### **Participation à la vie de la section :**

- Il participe aux réunions de bilan et assure le compte rendu de l'activité et / ou le bilan sportif lors des AG.
- Il doit participer et maintenir une veille informationnelle en participant aux réunions de professeurs du comité et Ligue (Stage National de Rentrée).
- Il doit organiser ou aider à l'encadrement des animation extra-judo mis en place.

## **Autonomie, responsabilité, technicité**

### **Responsabilité :**

Il est **responsable de la seule qualité d'exécution des missions** qui lui sont confiées :

- garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition,
- garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînements, stages...),
- répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs de résultats...),
- garantir le respect de la politique sportive.

Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (notamment la fonction de tuteur de stagiaires).

### **Autonomie, initiative :**

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir faire technique spécialisé :

- Il organise son activité en fonction des directives des associations dans lesquelles il intervient et de la politique sportive de l'Alliance Judo Fougères.

- Il suit les consignes qui lui sont données (durée des séances, programme, ...). Il est placé sous l'autorité du Judo Marches de Bretagne, qui exerce un contrôle continu des missions confiées.

**Technicité :**

Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :

- les connaissances sportives de sa discipline,
- les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...),
- les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.

Il est détenteur d'une qualification professionnelle ou en cours de formation lui permettant d'encadrer l'activité correspondante (BPJEPS, DEJEPS).

## Contact

**Président du GE :**

Tony Gullient

06 11 86 98 59

bureau.gejmb@gmail.com

**Secrétaire :**

Eric Hubert

07 50 57 23 79